

COMPTE RENDU DE REUNION DE LA COMMUNE DE PERNOIS

Séance du 17 juin 2021

L'An deux mille vingt et un, le 17 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Pernois, convoqué par courrier en date du 4 juin 2021, s'est réuni, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Eric OLIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Françoise NIQUET, Cindy EVRARD et Emilie OLIVIER
Mrs Eric OLIVIER, Maire, Hugues VANDERGHOTE, Aurélien TROIVAUX, Joël BARON, Jean-Benoît GARDY, Frédéric THUILIER, Cédric LEMAIRE et Georges JOLY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mrs Logan VASSEUR, Ghislain CHIVE et Philippe GAMBIEZ

ETAIT ABSENT : Mr Corentin BRUNEL

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Françoise NIQUET a été élue secrétaire de séance.

1) Prise d'une délibération concernant des demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation d'un terrain multisports et autres équipements

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de construire un terrain multisports, une zone fitness de plein air avec du mobilier urbain. Ceci permettra de renforcer le bien-être de la population ainsi que l'attractivité de la commune.

Plusieurs devis ont été demandés. Le montant du devis de l'entreprise la mieux-disante, l'entreprise RENOVSPORT, s'élève à 73 270 € HT, soit 87 924 € TTC.

Il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Régional (50 % du montant éligible soit 61 870 €), soit 30 935 € (le coût du mobilier urbain n'est pas subventionné par la Région).

Le Conseil Départemental peut également attribuer une subvention dans la limite des 80 % de subventions cumulées autorisées. Il subventionnera la totalité du projet. La subvention serait donc de 27 681 €.

La part communale serait, quant à elle, de 14 654.00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire et l'autorise à demander les subventions et à signer tous les documents se rapportant au projet.

2) Prise d'une délibération concernant la création d'un branchement d'eau potable

Le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un branchement d'eau potable pour alimenter la station d'épuration.

La SAUR présente un devis qui s'élève à 1 843.78 € HT, soit 2 212.55 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis présenté par l'entreprise SAUR d'un montant de 1 843.78 €, soit 2 212.55 € TTC.

3) Prise d'une délibération concernant l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie (FDE) de la Somme

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération. Par délibération du 8 février 2021, le comité syndical de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser la ville de Salouël à intégrer la FDE.

4) Prise de deux délibérations pour la mise en place de la vidéo protection dans le village

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune en association avec la Fédération Départementale d'Énergie envisage d'installer la vidéo surveillance dans le village (place publique, mairie, salle des fêtes).

Le coût du projet est de 56 322 €. Le Département apportera une aide de 22 288 €, la FDE subventionne à hauteur de 11 264 € et la commune paiera le solde, soit 22 770 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le projet de vidéoprotection et son financement. Il accepte également de transférer sa compétence dispositifs de vidéoprotection à la Fédération à compter du jour suivant la réception des travaux de vidéo protection.

5) Prise d'une délibération concernant le renouvellement d'une convention signée avec le Centre de Gestion au sujet de la fonction d'inspection en matière de Santé et de Sécurité

Le Maire explique aux Conseillers que, depuis 1985, la commune doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Elle doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'Hygiène et de Sécurité ou bien elle peut passer une convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection gratuitement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à renouveler la convention signée avec le Centre de Gestion. Il désigne M. Anthony LAMBERTYN comme agent chargé de la fonction d'inspection et de sa mise en œuvre.

6) Prise d'une délibération concernant l'extension électrique concernant le projet de création de l'assainissement collectif sous l'égide de la Fédération Départementale d'Énergie (FDE) de la Somme

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'étendre le réseau électrique au chemin de Domart pour la future station d'épuration.

La Fédération Française d'Énergie présente un devis de 26 760 €. La part à la charge de la commune est de 12 363.12 €, soit 14 835.74 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer le devis proposé par ENEDIS.

7) Prise d'une délibération concernant la signature d'une convention avec SOLIHA

Le Maire rappelle aux conseillers que la commune a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau dans laquelle elle s'engage à réaliser un certain nombre de prestations.

La commune doit s'occuper notamment d'informer les particuliers sur les aides de l'Agence de l'Eau, reverser les aides de l'Agence de l'eau après avoir contrôlé les travaux et délivré un certificat de bon raccordement.

La commune a la possibilité de sous-traiter une partie de ces prestations à SOLIHA Somme. La prestation de SOLIHA sera payante pour les particuliers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer une convention avec SOLIHA.

8) Demande de subventions

Après avoir pris connaissance des demandes de subvention reçues à la mairie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- Mme RIMBAUT Séverine (forain) : 600 € + les tickets gratuits (vote à l'unanimité)
- AAVA : 2200 € + apéritif offert aux habitants.

Le Conseil Municipal va offrir un bon d'achat de 30 € aux élèves de CM2.

9) Prise d'une délibération concernant les travaux d'aménagement de la ruelle des Garennes

Le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement de la ruelle des Garennes. A chaque pluie, une grande flaque d'eau se forme. Il est nécessaire de poser des caniveaux. Plusieurs devis ont été demandés : l'entreprise STPA présente un devis de 13 955.95 € HT, soit 16 747.14 € TTC, et l'entreprise EIFFAGE présente un devis de 6400 € HT, soit 7680 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 6400 € HT, soit 7680 € TTC.

10) Prise d'une délibération concernant le démontage des tombes dans le cimetière

Le cimetière de Pernois compte un grand nombre de tombes abandonnées qui menacent de s'écrouler. Par mesure de sécurité et pour pouvoir augmenter le nombre de concessions disponibles, le Maire propose de procéder au démontage de 64 tombes.

Plusieurs devis ont été demandés. L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise VILBERT qui présente un devis d'un montant de 15 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier le chantier de démontage des tombes à l'entreprise VILBERT.

Il sera demandé un droit de passage à l'exploitant agricole qui cultive autour du cimetière pour faciliter l'accès d'une grue.

11) Divers

- M. Baron Joel annonce que 10 tonnes de graviers ont été livrées pour refaire les allées du cimetière. Elles seront étalées par les employés municipaux et les membres du Conseil Municipal.

- L'implantation de la station d'épuration a été légèrement modifiée en accord avec la Mairie et l'entreprise qui réalise les travaux. L'appel d'offres concernant la deuxième tranche de réseaux sera lancé en septembre.

- Pour faire face à la charge importante de travail dans les espaces verts de la commune, un employé, M. Maxime BRIDEL, a été recruté pour une durée de 9 mois. La durée de travail hebdomadaire est de 30 heures. S'agissant d'un contrat aidé, l'état remboursera le salaire à hauteur de 65 %.

- La commune va participer au programme de reconnaissance des ponts et des murs de soutènement du réseau communal. L'état des édifices sera vérifié à cette occasion. Cette prestation qui est gratuite est proposée par l'établissement public CEREMA.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question posée, le Maire lève la Séance à 22h30.

Fait et délibéré en séance les ans, mois et jour que dessus et au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire
Eric OLIVIER